

PROGRAMME DE FORMATION

MASTER 2 MENTION DROIT DU PATRIMOINE PARCOURS TYPE INGÉNIERIE DU PATRIMOINE - DIAGNOSTIC ET STRATÉGIES PATRIMONIALES (M2IP)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Master

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le cycle formation continue du Master 2 Ingénierie du Patrimoine - Diagnostic et Stratégies Patrimoniales amène les professionnels de la gestion de patrimoine à un haut niveau d'expertise dans l'ensemble des champs qu'englobe l'analyse patrimoniale. L'ingénierie du patrimoine appelle la maîtrise de multiples techniques fort différentes les unes des autres et une vision globale et dynamique permettant d'éviter tout cloisonnement, lequel est en effet rebelle à l'idée même de gestion du patrimoine et des biens qui le composent.

Le cycle formation continue s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée d'enseignants chercheurs et de professionnels qui mène ce diplôme en formation initiale depuis sa création en 2001. Cette formation mêle les compétences du service Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A) de l'Université Toulouse 1 Capitole et de l'Institut de Formation Professionnelle Juriscampus afin de vous proposer un parcours adapté à votre activité professionnelle et des modalités pédagogiques innovantes.

Depuis 2011, le Master 2 Ingénierie du Patrimoine de l'Université Toulouse 1 est membre de la Fédération Nationale du Droit du Patrimoine (FNDP). Cette accréditation est une reconnaissance de l'excellence de notre formation et permet à notre diplôme de bénéficier de l'appellation de « Diplôme de Juriste du Patrimoine ».

Les diplômés du M2 IP peuvent prétendre, en partenariat avec Juriscampus, à la Compétence Juridique Appropriée (CJA) et au statut de :
Conseiller en Investissements Financiers (CIF) (sous réserve de justifier en plus de l'obtention de l'examen AMF à compter du 1er janvier 2020)
Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP) – Courtier et/ou Mandataire non exclusif – Immatriculation ORIAS Niveau 1
Intermédiaire en Assurance (IAS) – Courtier ou Agent général – Immatriculation ORIAS Niveau 1
Carte de Transaction immobilière (carte T)
Conseiller en Investissements Participatifs (CIP)
Intermédiaire en Financement Participatif (IFP)

Objectifs de la formation :

A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- devenir Ingénieur patrimonial : fondé sur une approche globale de la gestion du patrimoine, le Master « Ingénierie du patrimoine Orientation transmission et gestion du patrimoine » constitue une formation spécialisée dans un domaine en constante évolution. Le métier de gestionnaire de patrimoine connaît aujourd'hui un vent de réglementation, le domaine de compétences étant très vaste et la clientèle se faisant de plus en plus exigeante sur les résultats à atteindre. Il est donc nécessaire de former des professionnels qualifiés maîtrisant les différentes facettes du métier.
- maîtriser des règles de gestion patrimoniale nécessaires à la réalisation d'un diagnostic patrimonial.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Gestionnaires de patrimoine, experts-comptables, notaires, dirigeants et cadres de société, collaborateurs de la banque et de l'assurance, promoteurs immobiliers, etc.
- Prérequis :
Préalablement à cette formation, le participant devra :
 - être titulaire d'un Master 1 dans le domaine Droit-Economie-Gestion ou certification équivalente,
 - OU justifier d'une importante expérience professionnelle en gestion de patrimoine ou dans l'un des domaines suivants (immobilier, banques, assurances, placements financiers...) ET être titulaire d'un diplôme de Niveau Bac+2,
 - OU être titulaire du diplôme de Conseiller en Gestion de Patrimoine (RNCP Niveau 6).

Sélection des candidats :

L'admission est prononcée suite à l'examen du dossier de candidature et/ou un entretien avec le responsable pédagogique de la formation.

Le nombre de places est limité.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Master 2 Mention Droit du Patrimoine Parcours type Ingénierie du Patrimoine - Diagnostic et Stratégies Patrimoniales (M2IP)** représente un volume horaire d'enseignement de **448 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Feuille d'émargement par demi journée signée par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie présentielle.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 10h IMMO
- 15h IAS/DDA

- 7h IOBSP

Modalité de suivi de la formation : Mixte (présentiel collectif + distanciel asynchrone)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Le cycle formation continue représente un volume horaire de 463 heures (examens inclus). La formation se déroule sur 12 mois, de septembre N à septembre N+1 (les examens se déroulant en octobre et novembre N+1). Afin de concilier vie professionnelle et formation, ce parcours s'appuie sur une organisation mixte :

Plus de la moitié de la formation est dispensée à distance sur la plate-forme pédagogique en ligne (300 heures),

Le reste de la formation est dispensé lors de 5 regroupements en présentiel de 5 jours chacun (148 heures) dédiés à la pratique professionnelle et répartis sur l'année, hors congés universitaires (juillet-août).

Les examens (15 heures) ont lieu en présentiel à la fin de la formation.

Les regroupements présentiels sont organisés à l'Université Toulouse 1 Capitole, site de la Manufacture des Tabacs – 21 allée de Brienne, Toulouse

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Pour le semestre 1 : l'UE1, UE2, UE3 et UE4 font l'objet d'une épreuve écrite de 3 heures chacune portant sur l'étude d'un cas pratique.

Pour le semestre 2 : l'UE5 consiste en un Bilan patrimonial appliqué : rapport, bilan patrimonial et soutenance

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction** : Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement** : Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
Anne-Méline DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Emeric LEBEL (Ingénieur patrimonial, chercheur), Virginie TRICOIT (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves** : Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Les unités d'enseignement sont validées isolément ou par compensation.

- Isolément :

Une unité est définitivement acquise et capitalisable dès lors que le stagiaire y a obtenu la moyenne.

- Par compensation :

Le semestre est validé sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui le composent plus le cas échéant des bonifications dues aux matières facultatives.

Les semestres sont validés isolément ou par compensation.

- Isolément :

Un semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que le stagiaire y a obtenu la note moyenne (10/20).

- Par compensation :

Les semestres sont validés sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui composent l'année plus le cas échéant des bonifications dues aux matières facultatives., soit au total 600/1200 points ; dans ce cas, le semestre où le candidat n'a pas obtenu la moyenne est validé par compensation et les ECTS correspondant à l'unité sont acquis.

Pour valider le semestre 2, le stagiaire doit avoir obtenu une note supérieur ou égale à 8 sur 20 à la soutenance du bilan patrimonial appliqué.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

| | |
|--|--|
| Tuteur | Corinne BASTIER |
| Modalités d'accompagnement | L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...). |
| Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ? | Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum. |
| Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants | Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc... |

Délai de réponse à une demande d'accompagnement

72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Réunion de rentrée : 2h

UE 1 : Optimiser la charge fiscale

Gestion du patrimoine et droit des biens : 15h

Techniques comptables : 15h

Assurance-vie et gestion patrimoniale : 24h

Investissements immobiliers : 30h

Patrimoine privé et stratégies fiscales : 30h

Fiscalité immobilière : 33h

Pratique de l'assurance vie : 12h

UE 2 : Organiser, structurer et transmettre le patrimoine privé

Optimisation des relations patrimoniales du couple : 9h

Stratégies patrimoniales et droit des sociétés : 23h

Droit international privé : 12h

Patrimoine social : 15h

Valeurs mobilières : 9h

Transmission à titre gratuit et dispositions volontaires : 30h

Transmission de l'entreprise : 27h

Stratégies patrimoniales et droit des sociétés : 3h

Garanties : 9h

Allocation d'actifs : 27h

UE3 : Organiser et structurer le patrimoine professionnel

Droit international privé

Valeurs mobilières

Transmission de l'entreprise

Stratégies patrimoniales et droit des sociétés

UE4 : Mettre en œuvre les stratégies patrimoniales

Approche macro-économiques des marchés : 9h

Statuts des conseillers du patrimoine : 6h

Intermédiation : 9h

Expertise en communication commerciale : 24h

UE5 : Compétences transversales : Stratégies patrimoniales : 69h

